Trois questions 1

Europe

1. **Peut-on parler d’une civilisation européenne ?**

L’idée d’une « civilisation européenne » propre est largement diffusée, servant notamment de socle idéologique à l’UE. Cette civilisation serait bâtie sur une langue, une histoire, une religion, une philosophie commune : les langues indo-européennes, une histoire marquée par les apports des civilisation greco-romaines, du christianisme médiéval, de l’Humanisme et de la philosophie des Lumières, des Révolutions industrielles et enfin de l’expérience traumatisant des grandes guerres. Pour autant cette civilisation pose de nombreux problèmes, notamment sur sa définition propre= peut on par exemple parler d’une Europe chrétienne, alors que des peuples musulmans y ont joué un rôle majeur, représentés aujourd’hui par exemple par les communautés bosniaques ou la Turquie ? Les populations du nord du Caucase participent-elles de cette civilisation européenne, alors qu’elles ont des langues et des traditions qui la font pencher vers l’Asie ? Plus près encore, les Britanniques connaissent-ils cette civilisation, où participent-ils plus à une civilisation anglo-saxonne partagée avec les Etats-Unis notamment ? Face à ces problématiques, on préfère retenir aujourd’hui des valeurs européennes plutôt qu’une civilisation européenne : celle du respect des droits de l’homme, de la démocratie, de la paix à tout prix, des droits des peuples à disposer d’eux-même, mais aussi d’un capitalisme social apaisé, inscrit dans les critères de Copenhague et la Charte des droits sociaux de Nice.

1. **Donnez les principales étapes de l’élargissement européen. Développez l’exemple d’un pays en précisant les enjeux liés à son intégration.**

* 1957 : traité de Rome, 6 membres.
* Le traité de Bruxelles de 1972 acte l’adhésion du R-U, du Danemark et de l’Irlande, la façade atlantique de l’Europe (Norvège refuse : première !).
* L’adhésion de la Grèce en 1981, puis de l’Espagne et du Portugal en 1986 inaugure l’ouverture et le rééquilibrage de l’Europe vers le Sud.
* 1995 : Suède, Autriche et Finlande. L’adhésion de ces pays résultent autant des logiques économiques que politiques.
* 2004-2007 : en 1997 le Conseil du Luxembourg lance le processus d’adhésion en Europe centrale et orientale, actant de fait la fin de la guerre froide et de la division de l’Europe en deux, face à des pays dont les populations désirent adhérer à l’UE, synonyme de prospérité et de protection contre la Russie. L’élargissement est cependant un véritable défi, tant politique qu’économique. En 2004 10 états rejoignent l’UE : la Pologne, la Hongrie, la Rep. Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, les trois Etats Baltes, Chypre, Malte : suivis en 2007 par la Roumanie et la Bulgarie, puis par la Croatie en 2013.

L’Espagne est un bon exemple des défis à relever pour l’élargissement européen. Dictature dirigée par Franco depuis 1936, le pays demande son adhésion dès 1962, adhésion qui est refusée, ancrant ainsi le principe démocratique de la CEE. Il faut donc attendre la chute de la dictature en 1975 pour que la candidature du pays soit acceptée, avec une période de latence pour vérifier la transition démocratique et économique. L’Espagne comme la Grèce et le Portugal font dès lors de l’Europe la garante de la stabilisation démocratique. La question économique était tout aussi importante, avec un différentiel économique profond avec les pays de la CEE. L’adhésion fit ainsi face à de nombreuses réticences, face à la certitude de voir les fonds de cohésions et la PAC partir vers l’Espagne, ainsi qu’une concurrence jugée déloyale se mettre en place, notamment sur l’agriculture et la pêche. L’Espagne fit finalement son entrée en 1986, marquant dès lors un rééquilibrage de l’Europe vers le sud et la Méditerranée.

1. **En quoi Maastricht permet-il de créer une véritable union économique entre partenaires de l’UE, et quelles sont ses limites ?**

Le traité de Rome avait permis de créer un marché commun, avec l’abolition des droits de douane et un tarif commun aux frontières. Maastricht (92) préparé par l’Acte Unique de 86 va plus loin, en éliminant notamment les barrières physiques à la circulation, garantissant dès lors les Trois libertés de circulation des marchandises, des capitaux et des hommes. Plus concrètement :

* Création d’un vaste marché espace sans frontière, avec liberté de circulation des personnes, capitaux et entreprises : l’espace Schengen.
* Liberté d’établissement dans tous les Etats.
* Transparence des marchés publics qui implique l’harmonisation des normes nationales.
* Reconnaissance européenne des diplômes et échanges étudiants (Erasmus).

Cette union économique selon la typologie de Belassa sera renforcée dès 1999 par une union monétaire incarnée par l’euro. Cette union n’est cependant pas parfaite, car certains domaines restent de la compétence réservée des Etats, comme notamment la politique fiscale, ou partagée, comme la politique sociale, permettant des pratiques de dumping fiscales et sociales qui affaiblissent la cohésion de l’union. De la même façon, la difficulté de l’UE à faire respecter les critères de convergence censées renforcer l’union reste problématique, entrainant des risques de fracturation majeure, comme l’a souligné la crise des dettes souveraines de 2012-3, où certains pays ont failli sortir de la zone euro voire de l’UE, comme la Grèce.